



PARTAGE DES BIENS SUITE A DIVORCE

Par **ANGE69**, le **08/01/2013** à **23:22**

Bonjour,

Mes parents ont divorcés en 1990, dernier jugement de la cour d'appel.

Sur l'arret de cette cour, il est stipulé:

confirme les dispositions concernant les enfants et la liquidation des intérêts patrimoniaux des époux.

Pouvez vous me dire ce que cela veut dire, ce qui m'interesse c'est la liquidation des interêts patrimoniaux.

Comment ça se passe quand il y a des biens à l'étranger et que peut on faire maintenant?

Merci pour votre/vos réponse(s)